

LUNDI 27 AVRIL 2026

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Luc-Bergeron, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M. Marco Clément,	M ^{me} Noémie Poitras - TEAMS
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Stéphanie Hein	M ^{me} Joëlle Thiboutot
M ^{me} Josée Pelchat	M. Michel Trahan
M ^{me} Hélène Nickner – TEAMS	M ^{me} Célia Vincent-Cadieux
M ^{me} Mélanie Perron	

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Caroline Thérien.

Le siège numéro 4 (membre parent d'un élève) et le siège numéro 6 (membre personnel enseignant) sont vacants.

M^{mes} Manon Goulet et Marie-Claude Lozier et sont absentes.

Assistent également à cette séance :

M^{me} Pascale Girard-Toupin, directrice générale
M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale et responsable du traitement des plaintes
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M. Pascal Lafrenière, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Joëlle Thiboutot et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec ajout du point 8.7 Adoption des critères de sélection d'une direction d'établissement.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. Ainsi, ils doivent s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et leur intérêt personnel ou celui d'une personne qui leur est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Aucun conflit d'intérêts n'a été rapporté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M. Marco Clément et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CA-2026-0299

CA-2026-0300

4. CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Robert Bureau, membre représentant le personnel enseignant a remis sa démission ce matin.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**6.1. Directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire**

La direction générale présente le nouveau directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pascal Lafrenière. M. Lafrenière se présente aux membres du conseil d'administration.

6.2. Nouveau fonctionnement dans l'ordre du jour des séances

La direction générale présente les changements apportés à l'ordre du jour.

6.3. Structure administrative

La direction générale présente les modifications apportées à la structure administrative.

6.4. Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE)

La direction générale présente les rôles et responsabilités des membres du comité d'engagement pour la réussite des élèves.

6.5. Analyse organisationnelle

La direction générale présente l'écosystème du Centre de services scolaire. Elle informe les membres du conseil d'administration des actions qui seront prises par le CSS afin que l'administratif soutienne le pédagogique.

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS**7.1. Comité de gouvernance et d'éthique**

Les sujets suivants ont été abordés :

- Règlement 28 – Délégation de pouvoir
- Suivi de la formation CA
- Formation « Le CA : pour jouer pleinement son rôle »
- Évaluation CA 25-26

7.2. Comité des ressources humaines

Le sujet suivant a été traité lors de la rencontre d'avril :

- Critères de sélection des directions d'établissement

7.3. Comité consultatif de transport

Le sujet suivant a été abordé lors du comité :

- Politique de transport

7.4. Comité de vérification

Le sujet suivant a été traité lors de la rencontre d'avril :

- Politique RM-03

8. RÉSOLUTIONS

CA-2026-0301

8.1. Adoption des modifications au Règlement 28 – Délégation de pouvoir

CONSIDÉRANT que l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) accorde au conseil d'administration le pouvoir de déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs à la direction générale, aux directions générales adjointes, aux directions d'établissement ou de service et à tout autre membre du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le Règlement 28 relatif à la délégation de pouvoir afin de refléter les changements organisationnels et les modifications aux références réglementaires applicables;

Il est proposé par M. Marco Clément appuyé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue adopte les modifications apportées au Règlement 28, telles que décrites au document **SG-2526-08**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0302

8.2. Adoption des modifications à la Politique RM-03 - Politique et lignes internes de conduite (annexe 3) concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

CONSIDÉRANT que le Règlement 28 de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, a été modifié;

CONSIDÉRANT que la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction doit s'arrimer au Règlement 28;

CONSIDÉRANT que la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnements, de services et de travaux de construction a été présentée au conseil d'administration ce jour;

Il est proposé par M^{me} Célia Vincent-Cadieux appuyée par M. Michel Trahan que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la Politique RM-03 Politique et lignes internes de conduite (annexe 3) concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, telle que décrite au document **DSRM-2526-02**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0303

8.3. Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2026-2029

CONFORMÉMENT à l'article 211, le conseil d'administration doit adopter le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2026-2029.

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été menées et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Il est alors proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Célia Vincent-Cadieux d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 tel que déposé au document. **SG-2526-10**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0304

8.4. Actes d'établissement 2026-2027

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire détermine annuellement la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que le déplacement de la classe Tandem est proposé afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de mieux répondre aux besoins pédagogiques des élèves;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des consultations menées auprès des différentes instances concernant la relocalisation de la classe Tandem, actuellement située à l'école Saint-Isidore de Laverlochère, vers l'école Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues sera effective à compter de l'année scolaire 2026-2027;

**CA-2026-0304
(Suite)**

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi pour ces actes d'établissement ont été menées.

Il est proposé par M^{me} Célia Vincent-Cadieux, appuyée par M^{me} Mélanie Perron, d'adopter les actes d'établissement tels que présentés au document **SG-2526-11**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0305**8.5. Addenda aux règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire 2026-2027**

CONFORMÉMENT aux articles 4, 239 et 240, le conseil d'administration doit adopter annuellement les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire;

Il est alors proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse appuyée par M^{me} Joëlle Thiboutot d'adopter l'addenda aux règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire telles que déposées au document **DSE-2526-04**

Résolution adoptée à l'unanimité.

8.6. Réfection d'une section de la toiture à l'école Gilbert-Théberge

Aucune soumission n'a été reçue. Le processus suit son cours.

CA-2026-0306**8.7. Adoption des critères de sélection d'une direction d'établissement**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le comité des ressources humaines du conseil d'administration a notamment pour fonction (193.1) d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que la direction de l'école (96.8) et la direction du centre (110.5) sont nommées par le centre de services scolaire selon les critères de sélection qu'il établit après consultation du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur les critères de sélection d'une direction de l'école (Art. 79) et direction du centre. (Art. 110.1);

CONSIDÉRANT QUE la direction générale s'appuie sur les critères de sélection pour la nomination d'une direction d'établissement et de centre, tels que joints à la présente;

CONSIDÉRANT que les profils de compétences et critères de sélection pour la nomination d'une direction d'école et de centre adoptés demeureront en vigueur tant qu'ils ne seront pas modifiés par une résolution de ce même conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du conseil d'administration;

Il est proposé par M^{me} Josée Pelchat appuyée par M^{me} Joëlle Thiboutot que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue adopte les critères de sélection pour la nomination d'une direction d'école et de centre, tels que présentés au document **DG-2526-03**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0307**8.8. Calendrier des séances 2026-2027**

Conformément à l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter un calendrier des séances.

Il est alors proposé par M^{me} Mélanie Perron appuyée par M. Marco Clément d'adopter le calendrier des séances tel que présenté au document **SG-2526-12** en modifiant la date du mois d'août pour le 31 au lieu du 24 et la date du 14 juin pour le 21 juin 2027.

Résolution adoptée à l'unanimité.

9. INFORMATION**9.1. Désignation des membres du CA - processus**

La secrétaire générale informe les membres sur le processus de désignation des membres du CA qui est en cours. (Résumé document SG-2526-13).

9.2. Projet - Calendrier des séances 2026-2027

La secrétaire générale présente le calendrier des séances du conseil d'administration prévues en 2026-2027 (Document SG-2526-12). Il est proposé d'adopter le calendrier séance tenante. (Voir résolution ci-haut.)

M^{me} Célia Vincent-Cadieux quitte la rencontre, il est 20 h 45.

9.3. Organisation scolaire secteur des jeunes 2026-2027

La directrice du Service des ressources éducatives présente la prévision de l'organisation des services éducatifs dispensés au secteur des jeunes pour la prochaine année scolaire (2026-2027). (Document DSRE-2526-05).

9.4. Suivi des élèves à risque de 4^e et 5^e secondaire

La directrice du Service des ressources informationnelles explique les mesures mises en place quant au suivi des élèves à risque afin de favoriser leur réussite et d'éviter le décrochage scolaire.

9.5. Plainte recommandation faite par le protecteur régional de l'élève

La secrétaire générale informe les membres concernant une plainte traitée par la Protectrice régionale de l'élève (PRÉ), ainsi que des recommandations qui en découlent.

9.6. Suivi au comité de parents

La directrice générale présente un résumé de la dernière rencontre de ce comité.

9.7. Suivi au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA)

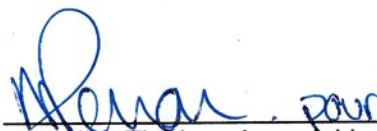
La directrice du Service des ressources éducatives présente les sujets traités lors du dernier comité.

10. HUIS CLOS STATUTAIRE

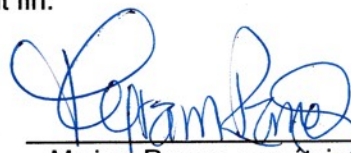
CA-2026-0308

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Joëlle Thiboutot, appuyée par M^{me} Anabelle Landry-Genesse et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 21 h 35 lorsque les délibérations prennent fin.


Caroline Thérien, vice-présidente

MÉLANIE PERRON.


Myriam Ramos, secrétaire générale